



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°17/2026

**RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION
SONDAGE GÉOTECHNIQUE**

Pont de la Vaucouleurs

Nous, Maire de la commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par l'entreprise **ATLANTIS GÉOTECHNIQUE**, sise **50 bis rue du Faubourg Figuerolles à MONTPELLIER**, pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O, concernant la réalisation de sondages géotechniques sur le pont de la Vaucouleurs.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A partir du **20 juillet 2026** et durant les jours d'intervention, le pont de la Vaucouleurs sera fermé à la circulation. Le stationnement et la circulation seront interdits dans les deux sens rue de la Vaucouleurs. Le contournement de la circulation s'effectuera par les rues du Château, du Village et des Plantes aux Moines.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **28 jours**.

ARTICLE 3 : L'entreprise **ATLANTIS GÉOTECHNIQUE**, retenue pour exécuter ces travaux pour le compte de la Communauté Urbaine, a la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 6 juillet 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Affiché le 6 juillet 2026
Le Maire

